

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, eu égard au contexte sanitaire, à la Salle Henry Dunant, 1bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation exceptionnelle du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 15 octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 24 – REPRÉSENTÉS : 4

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, REKIS Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, MOREAU Valérie et NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine.

EXCUSÉS : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*).

ABSENT : M. MOUSSU James

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. RICARD Jean-François et REKIS Bruno

<u>OBJET</u> :	<i>Convention de mise à disposition d'une licence IV – Local Commercial Saint-Émilien de Blain</i>
-----------------------	--

N° 2020 / 10 / 15

La Commune est propriétaire d'une licence de 4ème catégorie associée au commerce de Saint-Émilien de Blain, dont la Commune est également propriétaire. Elle souhaite la mettre à disposition des repreneurs du commerce, dans le cadre du bail commercial de 9 ans, signé le 1^{er} mars 2017 et repris le 13 octobre 2020, par acte de cession de bail.

Les activités du local commercial situé 4 place de Saint-Émilien à Blain, sont : restauration, bar, alimentation, dépôt de pain, presse et dépôt de gaz. Les conditions de cette mise à disposition de la licence IV font l'objet de la présente convention qu'il convient d'approuver.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bail commercial du 1^{er} mars 2017, passé pour 9 ans, entre la Ville de Blain, représentée par son Maire et Monsieur Marc POIRIER pour l'exploitation du commerce de Saint-Émilien ;

Vu l'acte de cession de bail passé au profit de Monsieur GUILLET Mickaël ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

.../...

Le Conseil municipal,

*APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'une licence IV,
et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir.*

Vote : Unanimité sur 28 votants

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 octobre 2020,
Le Maire,

